



Peu t'ont baisser un salaire horaire?

Par **tatouageforever**, le **05/02/2009** à **21:41**

bonjour.l'entreprise qui m'embauche depuis 27 ans viens d'être racheter.nous sommes passé a 35 heure .mais j'ai entendu dire qu'il allait baisser notre salaire horaire et apliqué a la grille.a t'il le droit?

Par **julius**, le **06/02/2009** à **07:57**

Il faut voir dans quel cadre ils le font :

- Un cadre économique : Il faut que le cadre économique soit démontré et que vous acceptiez cette baisse.
- Un cadre disciplinaire : une Rétrogradation (mais c'est iinterdit de sanctionnaire pécuniairement)
- Un cadre de baisse des heures de 39h à 35h : voir votre accord de branche 35h ou entrer en négociation.

Dans tous les cas , cela ne se fait pas au seul choix de l'employeur , et cela doit être cadrer par un avenant , un accord , ou un courrier disciplinaire.